

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
36e séance
tenue le
mercredi 11 novembre 1992
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : M. GUERRERO (Philippines)
(Vice-Président)

UN LIBRARY

DEC 31 1992

SOMMAIRE

UN/SA COLLECTION

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.36
17 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/47/3, A/47/82-S/23512, A/47/83, A/47/132, A/47/212-E/1992/54, A/47/222-E/1992/57 et Corr.1, A/47/225-S/23998, A/47/267, A/47/278-E/1992/77, A/47/283-E/1992/83, A/47/289-E/1992/68, A/47/294-E/1992/84, A/47/338, A/47/375-S/24429, A/47/403, A/47/407, A/47/408, A/47/411, A/47/445, A/47/446, A/47/499, A/47/627; A/C.2/47/L.2, A/C.2/47/L.5)

Débat général (suite)

1. M. SZEDLACSKO (Hongrie) se félicite des réformes engagées pour restructurer le Conseil économique et social; la réunion de haut niveau tenue dans le cadre de la nouvelle session de fond sur le thème intitulé "Renforcement de la coopération internationale pour le développement : rôle du système des Nations Unies" a été un succès. Il est néanmoins clair que la nouvelle formule mise au point peut encore être améliorée, notamment en ce qui concerne le débat consacré à la coordination. Il importe en effet de choisir avec soin les questions prioritaires et de mieux centrer les débats.
2. Les réformes engagées dans de nombreuses régions du monde risquent d'être sérieusement compromises si ces processus ne sont pas étayés par un système commercial multilatéral renforcé et fonctionnant harmonieusement. C'est pourquoi il est dans l'intérêt de tous les pays d'accroître l'efficacité du système, conformément aux règles du GATT, en élargissant son champ d'action, en établissant des obligations égales pour tous et en maintenant des courants commerciaux réguliers. La Hongrie considère que les relations économiques jouent un rôle crucial dans le processus de développement et dans la transition vers l'économie de marché.
3. Dans ce contexte, l'intervenant accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé "Incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale et le développement" (A/47/403), qui contient de nombreux exemples illustrant le fait que le problème complexe de la transition vers l'économie de marché ne saurait être traité dans le cadre étroit de ses incidences sur certains pays et que les caractéristiques nationales des pays confrontés au problème de la transition doivent être prises en compte. Le paragraphe 7 indique notamment que, pour la plupart des pays en développement, les événements qui se sont produits en Europe orientale n'ont pas encore eu de répercussions négatives importantes et qu'il n'est pas établi qu'une part importante de l'aide publique au développement réservée jusqu'à présent aux pays en développement ait été détournée vers les économies en transition.
4. Le phénomène de la transition vers l'économie de marché, y compris la réintégration dans l'économie mondiale et la reconstruction, mérite l'attention de l'ONU, qui devrait l'analyser en détail. La responsabilité des réformes incombe certes aux pays en transition eux-mêmes, mais l'existence d'un environnement extérieur favorable demeure l'une des conditions du succès d'une telle entreprise.

(M. Szedlacsco, Hongrie)

5. La Hongrie réaffirme l'importance qu'elle attache à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire en 1994. Le Gouvernement a récemment créé un comité national sur ce sujet et est prêt à participer activement à la préparation de la Conférence à l'échelle internationale également.
6. La délégation hongroise partage les préoccupations de ceux qui sont convaincus que la pandémie de sida est loin d'être contrôlée; la lutte contre cette maladie doit constituer une tâche prioritaire.
7. M. YENEL (Turquie), se référant à la Conférence internationale sur la population et le développement, se félicite du rapport de la Directrice exécutive du FNUAP sur la question, duquel il ressort clairement que les préparatifs progressent de façon très satisfaisante. La Turquie met en place un comité national qui sera composé de représentants de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales.
8. La population n'est plus traitée comme une question purement démographique. Il est maintenant reconnu qu'elle est liée à de nombreux autres aspects des politiques. Des taux élevés d'accroissement de la population sont aujourd'hui considérés comme un obstacle à la croissance et sont associés à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. Il faut adopter une approche globale de ces questions et élaborer des politiques socio-économiques intégrées. Le progrès économique et social ralentit l'accroissement démographique dans les pays en développement. Il faut encourager les activités de planification familiale, mais en tenant compte des aspects culturels et socio-économiques. La femme a un rôle important à jouer dans les efforts d'information. La Turquie a renforcé ses services de soins maternels et infantiles, et de planification familiale dans les zones rurales, et développé ses programmes d'éducation en tant qu'élément prioritaire de sa politique de développement.
9. L'urbanisation excessive pose de graves problèmes, imposant des exigences en matière de santé, de logement, d'éducation et d'infrastructures que les pouvoirs publics ne sont plus en mesure de satisfaire. Il est donc urgent d'intervenir afin d'inverser ce processus.
10. Les migrations des campagnes vers les villes et des pays pauvres vers les pays riches constituent un problème de développement économique qui doit recevoir une solution à long terme et s'inscrire dans le cadre plus vaste de l'éducation et de la mobilisation de ressources.
11. Il est à espérer que la Conférence examinera ces problèmes dans une optique pragmatique et offrira des solutions réalistes en vue d'y remédier.
12. M. KHANI (République arabe syrienne) dit que la revitalisation du Conseil économique et social constitue un processus essentiel et qu'il faut profiter de l'amélioration du climat international pour poursuivre les efforts déployés dans cette direction.

/...

(M. Khani, Rép. arabe syrienne)

13. L'Assemblée générale a à maintes reprises réaffirmé la souveraineté de la population palestinienne des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et du Golan syrien, sur ses ressources naturelles et condamné toutes les mesures et pratiques appliquées par Israël visant à exploiter ces ressources à son profit. Dans le rapport du Secrétaire général (A/47/294-E/1992/84), ces pratiques illégales sont à nouveau condamnées, notamment celles qui consistent à confisquer des terres et à monopoliser les ressources en eau de la population des territoires occupés. Les autorités israéliennes ont fortement restreint l'utilisation d'eau sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans le Golan syrien par les habitants arabes pour approvisionner les colonies de peuplement sionistes, et détourné les eaux de plusieurs cours d'eau dont le fleuve Litani, au Liban, ce qui a entraîné le dépeuplement de ces régions, notamment du côté arabe du Golan, en réduisant la superficie des terres cultivées.

14. Israël poursuit également sa politique de confiscation des terres, détruisant des arbres fruitiers en pulvérisant des produits chimiques toxiques. Cette pratique a entraîné une modification du climat et de la nature des terres, ce qui constitue une violation flagrante de plusieurs résolutions de l'ONU. Ces pratiques qui visent à chasser les habitants de leurs villages et de leurs habitations dans les territoires occupés se sont intensifiées en dépit des négociations de paix en cours. Elles ont contribué à une détérioration des conditions de vie des Palestiniens et sont contraires aux dispositions des instruments internationaux relatifs au droit international humanitaire et aux droits de l'homme. Les citoyens arabes des territoires occupés ont non seulement le droit de disposer de leurs propres ressources mais ils doivent aussi être indemnisés pour les préjudices subis.

15. M. SINGH (Inde) dit que, dans le cadre des efforts déployés pour restructurer le Conseil économique et social et renforcer la complémentarité de ses travaux et de ceux de l'Assemblée générale, la délégation indienne a proposé de limiter les délibérations des Premier et Deuxième Comités du Conseil, étant donné que le débat de l'Assemblée générale recoupe les discussions de ces organes. La nouvelle formule retenue pour la session de fond du Conseil, en application des résolutions 45/264 et 46/235 de l'Assemblée générale, et notamment le débat de haut niveau, a permis d'améliorer l'efficacité des délibérations. Toutes les réformes économiques et sociales devraient viser à améliorer la capacité d'exécution de l'ONU par une meilleure compréhension du processus complexe du développement socio-économique. Le succès des réformes en cours sera fonction de la réalisation de cet objectif. Les débats de la réunion de haut niveau et les documents de synthèse établis par le Groupe des 77 serviront de base aux délibérations de la Deuxième Commission. L'Inde jugera toute proposition de réforme compte tenu des principes de la Charte et de ceux figurant dans les documents en question.

(M. Singh, Inde)

16. La coordination des activités du système des Nations Unies est l'une des principales fonctions du Conseil et les progrès réalisés dans ce domaine sont encourageants. La création prochaine de la Commission sur le développement durable constituera une responsabilité supplémentaire pour le Conseil et nécessitera un examen plus approfondi de la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant le suivi du programme Action 21.

17. L'Assemblée générale, à la session en cours, formulera plusieurs recommandations au sujet des activités opérationnelles pour le développement dans le contexte de la réforme et de l'examen triennal des orientations de ces activités. La délégation indienne attache une grande importance à ces efforts tendant à améliorer l'efficacité des activités opérationnelles et estime que celles-ci doivent disposer d'une base assurée et stable de ressources.

18. Trois organes subsidiaires du Conseil ont été créés en 1992 par la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, qui définit également les fonctions et les mandats de ces organes : le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et le Comité des ressources naturelles, dont l'indépendance et l'intégrité doivent être préservées.

19. Les relations entre population et développement, y compris la dimension environnementale, constituent l'une des questions les plus pressantes pour un certain nombre de pays en développement. La réduction de l'accroissement démographique représente pour l'Inde une tâche prioritaire. D'où l'importance de la Conférence sur la population et le développement qui aura lieu en 1994 au Caire, laquelle devra non seulement sensibiliser l'opinion mondiale à la corrélation existant entre la population et le développement mais également mettre au point un programme d'action pour orienter la coopération internationale dans ce domaine. L'Inde se félicite de la manière dont la préparation de la Conférence se déroule. Les activités entreprises aux niveaux national et régional apporteront une contribution décisive.

20. L'impact de la pandémie de sida se fait sentir dans le monde entier. D'après les estimations de l'OMS, d'ici à l'an 2000, 30 à 40 millions d'êtres humains auront été infectés par le VIH, soit un quadruplement du nombre actuel en huit ans. On peut s'attendre qu'environ 250 000 personnes mourront de cette maladie d'ici la fin du siècle, perspective effrayante. Outre les misères et les souffrances des malades eux-mêmes, cette pandémie entrave considérablement les efforts déployés pour accélérer le développement et pour assurer les services de base aux populations. L'évolution de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et la nécessité de coordonner les efforts à l'échelle du système ont été examinées à la session de juin du Conseil économique et social. Ce n'est qu'en renforçant les initiatives nationales, les travaux de recherche et l'échange d'informations et en intensifiant l'action entreprise au niveau international qu'on pourra atténuer les conséquences de ce fléau. La complexité de ce problème exige une coordination des efforts associant les agents sanitaires, les chercheurs, les spécialistes du développement, les ONG et d'autres institutions.

21. M. ROBINSON (Etats-Unis d'Amérique) dit que la session ordinaire de 1992 du Conseil économique et social a marqué une étape majeure dans le processus de réforme qui touche l'ensemble du système des Nations Unies. Le Conseil, à cette session, a mis en oeuvre les modifications demandées par la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. Le nombre de résolutions a été notablement réduit, la durée de la session a été raccourcie, la qualité du débat a été marquée par une plus grande pertinence. Se sentant moins obligées de multiplier les résolutions, les délégations n'ont pas cédé à la tentation de prendre des positions dures avant d'entamer des négociations. Il ne servirait en effet à rien de rédiger des projets de résolution en l'absence de débats authentiques dégagant les problèmes et les solutions possibles. En servant de cadre à des débats francs, le Conseil a contribué à la préparation de la session en cours de l'Assemblée générale.

22. Le dialogue sur les politiques entrepris avec les institutions multilatérales a profité de la participation active des plus hauts dirigeants de la Banque mondiale, du FMI, du GATT et de la CNUCED. Il a renforcé le prestige du Conseil en tant que cadre utile servant à promouvoir des délibérations responsables. Le débat sur la coordination, à l'avenir, sera plus fructueux à mesure que le Conseil analysera les efforts faits par les organismes des Nations Unies pour coordonner leurs activités sur une question donnée.

23. La délégation américaine se félicite des changements ainsi apportés aux sessions du Conseil. Grâce aux réformes introduites, il acquerra progressivement un rôle distinct au sein du système des Nations Unies, celui d'une instance se prêtant à un examen sérieux des questions économiques et sociales et de coordonnateur des activités opérationnelles.

24. La prospérité est une condition essentielle de la paix mondiale et elle dépend d'un ordre économique international axé sur la croissance, dans lequel le secteur privé sert de moteur à l'expansion de l'économie des pays en développement et de celle des pays en transition. Au cours du débat de haut niveau du Conseil, les Etats Membres ont examiné le rôle du système des Nations Unies dans le renforcement de la coopération internationale pour le développement. Il faut désormais mettre l'accent sur l'établissement de partenariats économiques entre les secteurs privés des différents pays. Le Conseil a approuvé une résolution sur la privatisation, qui avait rencontré l'acquiescement général de la Commission des sociétés transnationales. Dans le monde entier, des milliers d'entreprises publiques sont transformées en sociétés par actions. En continuant à élaborer un consensus mondial sur ce phénomène important, le Conseil a cherché à aider les pays en développement et les pays en transition à assurer leur transformation économique dans le cadre de politiques visant l'efficacité économique, la croissance et le développement durable par la privatisation, le démantèlement des monopoles et la déréglementation des activités économiques.

(M. Robinson, Etats-Unis)

25. Il incombe aux Etats Membres d'encourager et de soutenir les réformes en vue du passage à l'économie de marché qui sont nécessaires pour accélérer la croissance et renforcer la démocratie dans le monde en développement et dans les nouveaux Etats démocratiques. Il faut soutenir le secteur privé de ces pays. Plus le secteur privé est vigoureux, plus les marchés sont libres et ouverts, plus le "climat" d'un pays est favorable à l'investissement, plus le taux de croissance est élevé.

26. Pour soutenir le développement de l'esprit d'entreprise dans tous les pays, il faut également que le système des Nations Unies améliore continuellement ses activités tendant à encourager les marchés libres. La Chambre de commerce internationale et le PNUD ont récemment signé un accord ayant pour but le renforcement de la relation entre les entrepreneurs et les chambres de commerce des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Le Président de la Banque mondiale a lui aussi déclaré devant le Conseil que le préalable de la croissance était la réforme structurelle visant à créer un secteur privé viable. Il faut d'abord encourager les petites entreprises et ensuite restructurer ou privatiser les entreprises publiques. Une telle approche devrait permettre de mettre en valeur le potentiel productif des principaux secteurs économiques et, partant, d'accélérer la croissance et le développement.

27. Enfin, l'intervenant formule l'espoir que, comme le souhaite aussi le Secrétaire général, le Conseil économique et social acquerra la même importance que le Conseil de sécurité et deviendra le "Conseil du XXI^e siècle". Les questions de sécurité et les questions économiques, sociales et humanitaires doivent être traitées par l'ONU de façon coordonnée suivant une approche intégrée.

28. M. GUERRERO (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

29. M. BABA (Ouganda) dit que le sida menace la survie de l'humanité, se répandant aujourd'hui dans des régions jusqu'alors relativement épargnées, et à une vitesse plus grande que pendant la première phase d'expansion de l'épidémie. En Asie, notamment en Inde, en Thaïlande et au Myanmar, la situation est alarmante. D'après les estimations, l'Asie pourrait être la région la plus durement touchée, en l'an 2000. Les pays d'Amérique latine, en particulier le Brésil et le Mexique, sont gravement préoccupés par l'incidence de la maladie dans leur région. On connaît la situation désespérée des populations de l'Afrique subsaharienne et d'autres régions face à la pandémie. D'après les projections, 3,8 millions de personnes contracteront le sida d'ici à 1995, soit plus que le nombre total de malades enregistrés au cours de ces 10 dernières années. On estime à 864 millions de dollars le montant total dépensé dans le monde pour lutter contre le sida pendant la période 1986-1992. Or, l'OMS a calculé que, pour l'année 1990 uniquement, un montant de 965 millions de dollars aurait été nécessaire pour financer les activités nationales de prévention. Les montants consacrés à la prévention et aux soins dans les pays en développement, où sont concentrés près de 80 % de la population infectée par le virus, restent très faibles. Compte tenu de

/...

(M. Baba, Ouganda)

cette situation, il est permis de se demander s'il ne conviendrait pas de revoir la stratégie suivie jusqu'à présent. Il faut reconnaître toutefois que les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que d'autres organismes internationaux, ont apporté une contribution très importante à la lutte contre ce fléau. On a pu constater que les mesures de prévention, exécutées dans le cadre du Programme mondial de lutte contre le sida, mis en place par l'OMS (campagnes d'information et programmes communautaires visant à faire évoluer les comportements, distribution de préservatifs aux prostituées et information de ces dernières, stérilisation du matériel servant aux injections et tri du sang contaminé) étaient efficaces.

30. Jusqu'à présent, l'éducation a été l'arme principale de la lutte contre le sida mais il faudrait dépasser le stade de la prévention et appeler l'attention sur les domaines susceptibles de donner des résultats plus importants : développement des centres de soins et assistance psychologique aux personnes infectées, disponibilité de médicaments courants destinés au traitement des infections opportunistes, recherche scientifique, études sociologiques et biomédicales et recherches sur le VIH-2, présent dans certaines régions d'Afrique.

31. On sait comment empêcher la transmission du sida, mais ce savoir est de peu d'utilité si on ne donne pas aux femmes, en particulier, la possibilité de se protéger, notamment en améliorant leur situation économique et sociale. Dans l'Afrique subsaharienne, le sida frappe de plus en plus les femmes ainsi que les enfants qu'elles mettent au monde et ce sont les femmes qui supportent le poids économique et social de la maladie. Ce sont elles aussi qui, à condition qu'on leur en donne les moyens, pourraient agir le plus efficacement. La Stratégie de lutte contre le sida devrait donc viser avant tout, sur le terrain, les femmes et les autres groupes vulnérables.

32. Les organismes donateurs ont joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le sida en fournissant des ressources, par le biais du Programme de l'OMS ou d'une aide bilatérale. Mais en raison de la pénurie chronique de fonds, il est indispensable que ces organismes coordonnent davantage leur action au niveau des pays afin d'éviter les doubles emplois et de favoriser les échanges d'expérience.

33. Nul ne conteste le rôle prépondérant de l'OMS, qui a suscité une prise de conscience dans nombre de pays en développement, ni l'efficacité de son Programme mondial. Toutefois, dans les pays en développement, la lutte contre le sida doit aussi être abordée sous l'angle du développement et associée à des questions telles que la pauvreté, la situation des femmes et des enfants, l'éducation et l'amélioration du système de soins de santé. Il importe à cet égard de renforcer la coopération entre l'OMS et le PNUD et de favoriser l'approche intersectorielle. Certains pays ont le pouvoir et les moyens de sauver des vies face à la terrible pandémie qui menace l'humanité; ils doivent intervenir d'urgence. Un effort individuel et collectif est plus que jamais nécessaire.

/...

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

Projet de résolution A/C.2/47/L.21

34. M. CLAVIJO (Colombie), présentant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/C.2/47/L.21, intitulé "Examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", dit que ce texte, fruit de négociations intensives, respecte l'esprit de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, qu'il reprend en des termes plus précis et plus concis.

35. L'intervenant signale qu'un alinéa figurant dans le texte qu'il a présenté ne figure pas dans le document qui a été distribué aux membres. Il fait ensuite un exposé détaillé du dispositif du projet, soulignant qu'il est divisé en six parties et insistant plus particulièrement sur les paragraphes 4 à 7 de la section relative à l'exécution nationale et sur les paragraphes 9 à 14 de la section sur l'approche-programme. Il indique notamment que le paragraphe 10 vise à bien répartir les tâches entre les trois entités citées, et entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et qu'au paragraphe 14, la note sur la stratégie du pays a un caractère facultatif, ce qui explique l'emploi du terme "interesado" dans la version espagnole. M. Clavijo souligne ensuite la nécessité d'une décentralisation accrue des activités concernant notamment le recrutement des compétences techniques et les achats de matériel et, à propos de la section suivante, précise que les dispositions du paragraphe 21, dont il souligne les alinéas a) et b), supposent qu'existe un large consensus sur la nécessité de renforcer la fonction de coordonnateur résident. Dans la partie concernant la présentation de rapports, la vérification des comptes et l'évaluation, il insiste sur les paragraphes 22, 24 et 26 et précise que les dispositions du paragraphe 24, qui laissent entendre que les objectifs des trois premières sections du projet ne peuvent être atteints sans un renforcement des moyens de vérification des comptes et des systèmes de comptabilité des gouvernements bénéficiaires, s'inspirent de la résolution 44/211 de l'Assemblée. Dans la dernière section sur la formation, l'intervenant souligne le paragraphe 27, rappelant notamment, à propos des capacités nationales, qu'il faut tenir compte des problèmes particuliers de chaque pays, sans toutefois négliger l'échelon régional. Il souligne aussi les quatre paragraphes suivants en précisant que le dernier paragraphe est peut-être le plus important de tous.

La séance est levée à 11 h 45.